

MyShareEducation
Société civile de placement immobilière à capital variable
Siège social : 15 place Grangier - 21000 DIJON
979 740 412 RCS Dijon
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
A CARACTERE ORDINAIRE
EN DATE DU 18 JUIN 2025

Le mardi 18 juin 2025 à 10 h 30, les associés de la société « **MyShareEducation** », Société Civile de Placement Immobilier, se sont réunis, sur seconde convocation, en Assemblée Générale à caractère ordinaire dans les locaux d'ATLAND VOISIN, situés 40 avenue George V à PARIS (8^{ème}), salle Smile Place au 7e étage, l'assemblée convoquée sur première convocation le 11 juin 2025 n'ayant pu délibérer sur les résolutions présentées, faute de quorum.

Les associés ont été convoqués conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur, à savoir par :

- Avis de première convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 mai 2025 (bulletin n° 63 - Annonce n° 2501899) ;
- Lettres ordinaires personnellement adressées aux associés ;
- Courriers électroniques adressés aux associés ayant préalablement donné leur accord ;
- Avis de seconde convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 11 juin 2025 (bulletin n°70- Annonce n° 2502792)

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe IFERGANE, en sa qualité de Président de la Société de Gestion MY SHARE COMPANY accompagné de Monsieur Etienne WICKER, en sa qualité de Directeur Général, de Madame Lydie HOAREAU, en sa qualité de Fund Manager, et de Madame Florence PAILLE qui représente la Société de Gestion ATLAND Voisin.

Monsieur PERCHE Bertrand, représentant la Société TISSIER DE MALLERAI ET ASSOCIES, et Monsieur Philippe BARBE, participant à la réunion et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence PAILLE, est désignée comme secrétaire.

Le Cabinet AGM AUDIT LEGAL, représenté par M. Yves LLOBELL et Mme Céline BATAILLARD, commissaires aux comptes, sont également présents.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire. La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou votants par correspondance sont ensemble propriétaires de 12.197 parts, sur un total de 135.657 parts.

Aucun quorum n'étant requis sur seconde convocation, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame PAILLE rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

Résolutions ordinaires :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Quitus à la Société de Gestion pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice écoulé ;
3. Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Nomination de membre du Conseil de Surveillance ;
6. Autorisation d'arbitrage donnée à la Société de Gestion sur les éléments du patrimoine immobilier ;
7. Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties ;
8. Autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder à la distribution de sommes prélevées sur la réserve de plus ou moins-values sur cessions d'immeubles ;
9. Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau les documents soumis à la présente Assemblée :

- 1) les statuts de la Société ;
- 2) un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires des 26 mai 2025 et 11 juin 2025;
- 3) une copie de la lettre de convocation adressée aux associés et au commissaire aux comptes ;
- 4) la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 5) les pouvoirs des associés représentés ;
- 6) les bulletins de vote par correspondance retournés par les associés ;
- 7) le rapport établi par la Société de Gestion ;
- 8) le projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Conformément à l'article R. 214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En conséquence, la Société de Gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont déjà exprimés lors de la première convocation.

Puis, Madame PAILLE met successivement aux voix les résolutions suivantes.

RESOLUTIONS ORDINAIRES

Première résolution : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu les rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 12.197 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Deuxième résolution : Quitus à la société de gestion

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée par 11.947 voix pour, 250 voix contre, 0 voix abstention.

Troisième résolution : Approbation des opérations résumées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu les rapports du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ces rapports et approuve sans réserve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée par 12.197 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la Société de Gestion :

➤ prend acte que :

- le résultat du dernier exercice clos de 580 609 €
- augmenté du report à nouveau de 14 653 €
- soit un total de 595 262 €

➤ sera affecté de la façon suivante :

- distribution aux associés 431 163 €
correspondant au montant des acomptes sur dividendes déjà versés aux associés
- le solde, au compte report à nouveau, à hauteur de 164 099 €

L'Assemblée Générale prend acte que le report à nouveau après affectation s'élèvera à 178 751 €.

Cette résolution est adoptée par 12.197 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Cinquième résolution : Nomination de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, et après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et de l'article 22 (Conseil de Surveillance) des statuts de la Société aux termes duquel le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres au moins et de 9 membres au plus :

- décide de nommer, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la candidate figurant dans la liste ci-après et ayant obtenu le plus grand nombre de voix,
- prend acte que, conformément à la réglementation et aux Statuts, sont exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée Générale.

Nom - Prénom / dénomination sociale	Année de naissance	Adresse	Nbre de parts	Fonction occupée dans la SCPI	Activité / profession
Mme THIERY Dominique Nouvelle candidature	1959	57000 METZ	63		Directeur Général Délégué en banque

A l'issue des votes, Madame THIERY est élue avec 4.745 voix.

Sixième résolution : Autorisation d'arbitrage donnée à la Société de Gestion sur les éléments du patrimoine immobilier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise la Société de Gestion à procéder à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables et dans les limites fixées par la loi.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par 12.197 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Septième résolution : Autorisation donnée à la Société de Gestion de contracter des emprunts, de procéder à des acquisitions à terme et de donner des garanties

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise, conformément à l'article 18 (Attribution et pouvoirs de la Société de Gestion) des statuts de la Société, la Société de Gestion, au nom de MyShareEducation, dans les conditions fixées par le Code monétaire et financier, à contracter des emprunts, des instruments financiers à terme de type swap, cap, floor, tunnel, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme dans la limite au total de 30% maximum de la capitalisation de la Société, montant apprécié au moment de la mise en place du crédit ou de l'acquisition payable à terme.

L'Assemblée Générale autorise à cet effet la Société de Gestion à consentir, au nom de MyShareEducation, à l'organisme prêteur ou au vendeur dont le prix est payable à terme toutes sûretés réelles ou personnelles correspondantes, y compris sous forme hypothécaire.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par 11.897 voix pour, 0 voix contre, 300 voix abstention.

Huitième résolution : Autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder à la distribution de sommes prélevées sur la réserve de plus ou moins-values sur cessions d'immeubles

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise la Société de Gestion à distribuer des sommes prélevées sur le compte de réserve des plus ou moins-values sur cessions d'immeubles dans la limite du stock des plus-values nettes réalisées en compte à la fin du trimestre civil précédent.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée par 12.197 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Neuvième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs :

- à la Société de Gestion à l'effet d'apporter aux statuts et à la note d'information de la Société toutes modifications consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée par 12.197 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Par : Philippe IFERGANE
Titre : Président de la Société de Gestion
23 juin 2025 | 10:53:41 CEST

DocuSigned by:

Philippe IFERGANE

89087CE6420048F...

Par : Florence PAILLE
Titre : Secrétaire
19 juin 2025 | 19:28:25 CEST

DocuSigned by:

Florence PAILLE

D33D32B810CF43C...

Par : Bertrand PERCHE,
Représentant la Société
TISSIER DE MALLERAI ET ASSOCIES
Titre : Scrutateur
25 juin 2025 | 10:55:10 CEST

Signé par :

TISSIER DE MALLERAI ET ASSOCIES

01EE04BECF23437...

Par : Philippe BARBE
Titre : Scrutateur
20 juin 2025 | 00:23:58 CEST

Signé par :

Philippe

6EFABCB6046241A...